



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 362-2020

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

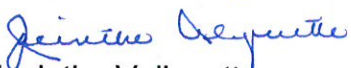
Lors de la séance extraordinaire tenue en date du 4 août 2020, le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le « Règlement d'emprunt 362-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 198 235\$ pour des travaux de réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église »;

QUE ce règlement a été soumis pour approbation au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et a été approuvé le 14 septembre 2020;

Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>. Également, toute personne qui souhaite en obtenir une copie peut faire parvenir sa demande par courriel à : taxation@lacducerf.ca ou par téléphone au 819-597-2424 poste 22.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

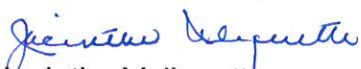
Donné à Lac-du-Cerf, ce 14^e jour de janvier 2021.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 janvier 2021 entre 16 h 30 et 17 h ainsi que sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>, et ce, conformément au règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de janvier 2021.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière